

Communiqué de presse

ENVIRONNEMENT

**L'Arcep publie son enquête annuelle « Pour un numérique soutenable ».
Elle intègre désormais des données sur l'empreinte environnementale des
fabricants de terminaux et centres de données ainsi que sur la consommation
électrique des box et décodeurs.**

Paris, le 21 mars 2024

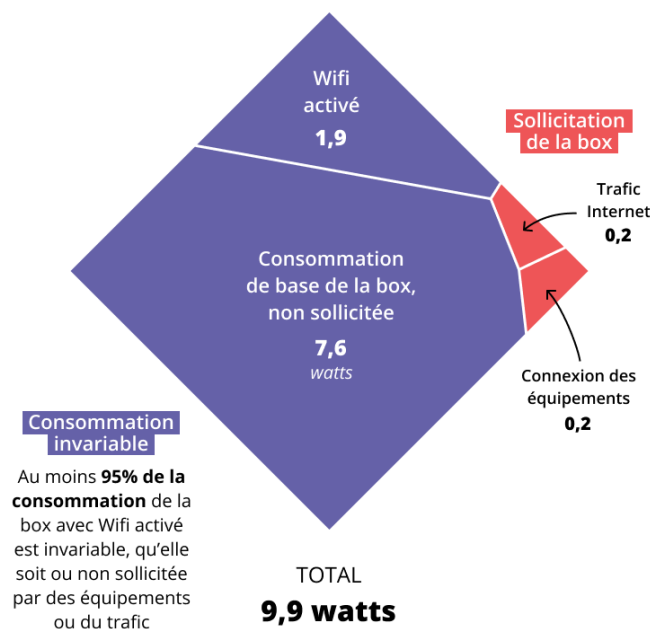
Depuis 2020, pour suivre l'impact environnemental du numérique en France, l'Arcep collecte des indicateurs auprès des quatre principaux opérateurs télécoms et restitue ces informations dans une publication : l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable », accompagnée d'une synthèse infographique. Dans cette troisième édition, l'Arcep rend publics des indicateurs sur deux nouvelles catégories d'acteurs : les opérateurs de centres de données et les fabricants de terminaux.

Des box et décodeurs TV très énergivores : leur consommation annuelle d'électricité représente 0,7 % de la consommation d'électricité en France en 2022 et est trois fois supérieure à celle des réseaux fixes*.

En France, en 2022, le parc de box internet et décodeurs TV a consommé 3,3 TWh, soit plus de trois fois la consommation énergétique des réseaux fixes. Parmi les 38 modèles de box internet et les 23 modèles de décodeurs TV étudiés, la consommation électrique varie fortement en fonction des modèles, mais est peu dépendante de leur sollicitation ou de l'importance du trafic de données : 95 % de la consommation est invariable, que la box soit ou non sollicitée par l'utilisateur.

Près de 95% de la consommation d'électricité d'une box est indépendante de la durée et l'intensité de sa sollicitation

Répartition de la consommation moyenne d'électricité des box (en watts)



Ainsi, une marge de progression existe pour réduire la consommation électrique de ces équipements, à travers l'éco-conception et le développement de fonctions permettant la mise en veille profonde automatique des box ou des décodeurs.

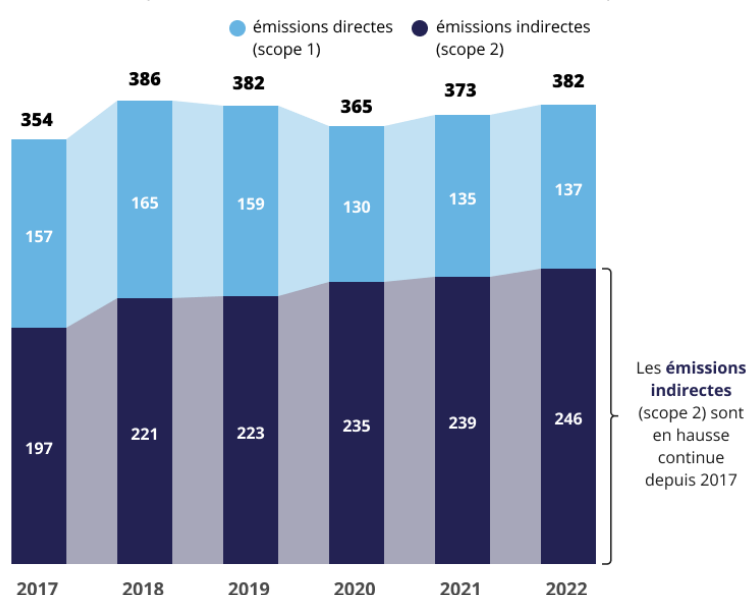
*par définition, ici, les réseaux fixes incluent l'ensemble des équipements d'un opérateur permettant de fournir l'accès téléphonique ou à Internet par une liaison filaire, jusqu'à la prise de terminaison du réseau de l'opérateur chez le client.

Les émissions de gaz à effet de serre des opérateurs télécoms et la consommation énergétique des réseaux progressent, portées par la croissance des usages

Dans un contexte où les émissions de gaz à effet de serre en France baissent de 2,7 % en un an, les émissions des quatre principaux opérateurs de communications électroniques progressent de 2 % pour la deuxième année consécutive, pour atteindre 382 000 tonnes équivalent CO₂ en 2022.

Les émissions de gaz à effet de serre des opérateurs télécoms en hausse en 2022

Evolution des émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2) de GES des opérateurs télécoms (en milliers de tonnes eq. CO₂).



En effet, avec l'augmentation de la consommation de données mobiles et les déploiements des réseaux mobiles, la consommation énergétique des réseaux mobiles progresse fortement en 2022 : sa croissance double entre 2021 et 2022 (+ 14 % en 2022 contre + 6 % en 2021). La consommation énergétique des réseaux fixes diminue quant à elle de 14 % en un an du fait notamment de la poursuite de la transition du réseau cuivre vers les réseaux en fibre optique, dont l'efficacité énergétique est nettement supérieure. Toutefois, ce recul ne permet pas de compenser la hausse de la consommation énergétique des réseaux mobiles.

En conséquence, la consommation énergétique des réseaux fixes et mobiles¹ augmente de 7% en 2022 pour atteindre 4,1 TWh, alors que la consommation électrique totale en France recule de 4 %, dans un contexte de crise énergétique.

La part des téléphones reconditionnés dans les ventes des opérateurs reste très faible

Les ventes de téléphones mobiles diminuent en 2022 sur le marché français comme chez les opérateurs télécoms. Toutefois, les ventes des téléphones reconditionnés des opérateurs télécoms diminuent significativement (- 9 % en 2022 contre + 11 % un an auparavant) alors qu'elles continuent de progresser sur l'ensemble du marché. Ainsi, la part des téléphones reconditionnés dans les ventes des opérateurs télécoms reste très faible : elle est de 4 %, contre 25 % pour les autres canaux de distribution.

¹ La consommation énergétique des réseaux fixes et mobiles comprend l'ensemble des éléments de réseau (accès, collecte et cœur de réseau). La consommation électrique des box et décodeurs n'est pas comptabilisée dans cet indicateur.

Contact presse

Victor SCHMITT
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

www.arcep.fr
 @ARCEP Facebook
 LinkedIn Dailymotion

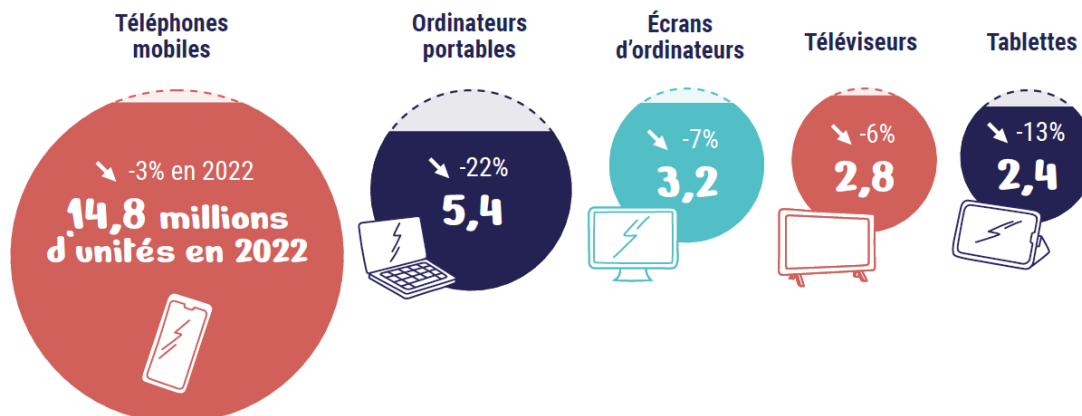
Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion

Ordinateurs portables, écrans d'ordinateur, tablettes, smartphones et téléviseurs : les volumes d'équipements numériques mis sur le marché diminuent, mais les tailles d'écrans augmentent

Les volumes d'équipements neufs mis sur le marché en baisse pour toutes les catégories

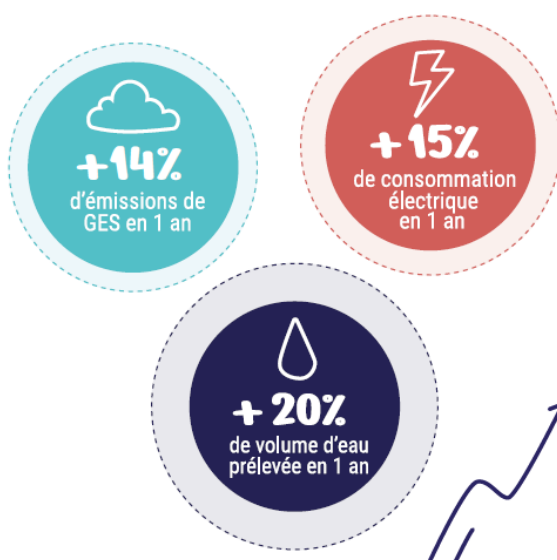
Nombre de millions d'unités mises sur le marché⁶ en 2022 et taux d'évolution par rapport à 2021



Ce recul des volumes mis sur le marché est en partie conjoncturel pour les ordinateurs portables, les écrans d'ordinateurs et les tablettes, dont les ventes avaient fortement augmenté avec le développement du télétravail. Pour les smartphones et les téléviseurs, cette tendance baissière est amorcée depuis plusieurs années.

Cette baisse du nombre d'équipements mis sur le marché en 2022 devrait participer à la réduction de l'empreinte environnementale des fabricants de terminaux. Mais cette réduction pourrait être contrebalancée par l'augmentation de la taille des écrans des équipements qui contribue à la hausse de leur impact. L'enquête révèle en effet que la proportion des équipements numériques à écrans de grande taille augmente pour presque tous les types de terminaux.

Les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'électricité et d'eau des opérateurs de centres de données² augmentent de plus de 10 % en 2022



² Opérateurs de centres de données : les entreprises interrogées sont celles dont l'activité principale est la mise à disposition à des tiers d'infrastructures et d'équipements hébergés dans des centres de données. C'est ce qu'on appelle des opérateurs de colocation et de co-hébergement. Sont exclues de fait les entreprises et les organismes publics qui disposent de leur propre centre de données pour un usage interne.

Contact presse

Victor SCHMITT
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

www.arcep.fr
@ARCEP Facebook
LinkedIn Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion

Avec la progression des usages numériques et du recours à l'externalisation des services informatiques, le nombre de centres de données mis en exploitation en 2021 et 2022 par les opérateurs de centres de données analysés augmente et les émissions de gaz à effet de serre de ces acteurs, qui atteignent 95 000 tonnes eq. CO₂ en 2022, progressent de 14 % en un an.

Cette hausse s'explique par l'augmentation significative des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, qui représentent plus 90 % des émissions globales des opérateurs de centres de données : la consommation d'électricité des opérateurs de centres de données s'élève à 2,1 TWh en 2022 et progresse de 15 % en un an alors que celle du secteur tertiaire (auquel appartiennent les centres de données) est stable en 2022. Certains centres de données sont toutefois plus efficaces énergétiquement que d'autres : les plus récents ou possédant une capacité informatique importante ont, en moyenne, une meilleure efficacité énergétique.

Avec le réchauffement climatique, le suivi des prélèvements de l'eau, qui peut devenir une ressource critique en cas de sécheresse, constitue un enjeu important. Le volume d'eau prélevé par les opérateurs de centres de données s'élève à 482 000 m³ en 2022, un niveau qui reste modeste au regard des volumes prélevés pour d'autres usages des activités économiques (soit 0,02% de l'ensemble des volumes prélevés pour l'industrie et les activités économiques en 2021). Néanmoins ce volume augmente de 20 % en 2022 par rapport à 2021 soulignant ainsi l'importance de suivre cet indicateur dans les années à venir.

La prochaine édition de l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable » sera enrichie de nouveaux indicateurs, et de données collectées auprès des équipementiers de réseaux mobiles

Dans une démarche d'enrichissement progressif de sa collecte de données sur l'impact environnemental du numérique, l'Arcep collectera courant 2024 de nouveaux indicateurs auprès des acteurs déjà concernés, et étendra sa collecte aux équipementiers de réseaux mobiles, conformément à sa décision de collecte du 22 novembre 2023 ([voir le communiqué](#)).

L'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable », un outil au service du débat public et de la réflexion pour une stratégie bas carbone du numérique

Avec son enquête annuelle « Pour un numérique soutenable », l'Arcep poursuit quatre objectifs :

- **informer** les citoyens, les acteurs publics et l'ensemble des parties prenantes sur les impacts environnementaux du numérique ;
- **identifier** les activités des acteurs économiques susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement ;
- **inciter** les acteurs à cibler leurs actions vers les mesures les plus efficaces en matière d'impact environnemental ;
- **suivre** l'évolution de ces indicateurs dans le temps, afin d'apprécier les effets des actions de protection de l'environnement menées par les entreprises et de fournir des éléments pertinents pour l'évaluation des politiques publiques sur le numérique et l'environnement et, en particulier, des actions de l'Autorité en la matière.

Documents associés :

- [Enquête « Pour un numérique soutenable » - édition 2024](#)
- [Synthèse infographique](#)






A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor SCHMITT
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion